SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

COMITE SYNDICAL

AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

COMPTE-RENDU de réunion

Date de la réunion : le **27 FEVRIER 2020**

Lieu de la réunion : **Mairie de vairé**

Date de la convocation : le 14 février 2020

Ordre du jour *:*

1. Validation du bilan d'activités 2019 du SMAV et objectifs 2020
2. Approbation du compte administratif 2019
3. Approbation du compte de gestion du receveur 2019
4. Affectation des résultats pour 2020
5. Vote des participations des collectivités pour l'année 2020
6. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière
7. Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2020
8. Recrutements d'agents contractuels et suppression de postes
9. Affaires diverses

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Les Sables d'Olonne Agglomération	Armel PECHEUL	Présent
	Alain TAUPIN	Présent
	Yvon PRAUD	Présent
	Albert BOUARD	Présent
	Noël VERDON	Absent / excusé
	Bernard CODET	Absent / excusé
Communauté de Communes des Achards	Claude GROUSSIN	Présent
	Patrice PAGEAUD	Absent / excusé
	Joël BRET	Absent / excusé
Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Edouard DE LA BASSETIERE	Présent
	Christian BATY	Présent
	Jannick RABILLE	Présent
	Eric ADRIAN	Présent
	Michel DAUPHIN	Suppléante présente : Isabelle DE ROUX
La Roche-sur-Yon Agglomération	Bertrand GAZEAU	Absent / excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Patrick CHOUQUET	Absent / excusé

Membres présents ou représentés (10) : 9 délégués titulaires et 1 déléguée suppléante
Pouvoir de vote (10) : 9 délégués titulaires et 1 déléguée suppléante

Quorum (9) étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient également présents :
- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte.

M. Claude GROUSSIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. Décisions

Préalablement aux décisions, le comité syndical valide les **objectifs prioritaires** pour l'année 2020.

⇨ Cf. Annexe

Décisions prises par le comité syndical :

N° Délibération	Intitulé de la délibération prise
27.02.2020-06	Approbation du compte administratif 2019
27.02.2020-07	Approbation du compte de gestion du receveur 2019
27.02.2020-08	Affectation des résultats pour 2020
27.02.2020-09	Vote des participations des collectivités pour l'année 2020
27.02.2020-10	Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2020
27.02.2020-11	Recrutement d'agents contractuels

Décisions prévues à l'ordre du jour mais non prises par le comité syndical :

Sujet	Explication
Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor Côte de Lumière	Suppression du dispositif suite à la loi de finances 2020
Suppression de postes	Attente de confirmation quant à la possibilité de recrutement contractuel via le décret permettant de mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération

Concernant la **question d'une dérogation éventuelle pour la reprise de l'excédent d'investissement** en fonctionnement, M. le Président explique que compte-tenu des actions à venir de la part du SMAV dans le CT Eau, l'augmentation des dépenses d'investissement pourront s'appuyer sur les excédents présentés dans cette section : la demande de dérogation est mise en suspens.

2. Affaires diverses

M. DE LA BASSETIERE tient à informer le comité syndical d'un point important :

Monsieur James GANDRIEAU, maire de Sainte-Pexine et membre du comité de bassin Loire-Bretagne, a alerté le SAGE Auzance Vertonne qu'en parallèle de la révision du SDAGE, le Préfet coordonnateur de bassin (Préfet de la Région Centre) projette de modifier la carte des **territoires classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** qui inclurait le territoire Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, ainsi que Grandlieu et Vie et Jaunay pour ce qui concerne la Vendée. Ces territoires viendraient s'ajouter au bassin du Lay qui est déjà classé en ZRE aujourd'hui.

Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement, sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin et sont caractérisées par une **insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins**.

Les conséquences de ce classement sont les suivantes :

- **Contraintes règlementaires liés aux prélèvements**
- Obligation pour les SAGE de réaliser une **étude dite « HMUC** » (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)
- Obligation de mettre en place une **gestion collective des prélèvements** avec un Organisme Unique et une répartition structurée entre irrigants
- **Majoration de la redevance** sur les prélèvements

- Eligibilité du territoire pour certains financements de l'Agence de l'eau vis-à-vis de son accompagnement pour la mise en place d'une démarché de prélèvements collectifs ou pour la substitution de certains prélèvements par exemple.

Une concertation locale est normalement prévue par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE) durant le premier semestre mais M. le Président rappelle que suite aux élections, la CLE est totalement renouvelée et nécessite un arrêté préfectoral de composition qui est prévu pour le mois de juillet au plus tôt.

⇨ Ainsi le comité syndical décide d'une **réunion exceptionnelle de la CLE le Vendredi 13 mars 2020** à 14h30 aux Achards.

Annexes du compte-rendu

- Délibérations
- Objectifs prioritaires 2020

Le Président du Syndicat
Edouard de la BASSETIERE

Le 9 mars 2020

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_06-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-06***

Approbation du compte administratif 2019

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 9 (8 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_06-DE

Approbation du compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14,

Considérant que les comptes administratifs établis par l'ordonnateur sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable assignataire du Syndicat Mixte Auzance Vertonne.

Monsieur TAUPIN, Vice-président, présente les comptes administratifs du budget joint à la présente délibération.

Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- **d'adopter** les comptes administratifs 2019 du budget
- **de voter et arrêter** les résultats définitifs tels qu'ils ont été annoncés précédemment

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_07-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-07***

Approbation du compte de gestion du receveur 2019

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_07-DE

Approbation du compte de gestion du receveur 2019

Le comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget du Syndicat Mixte Auzance Vertonne de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections ;
3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_08-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-08***

Affectation des résultats pour 2020

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_08-DE

Affectation des résultats pour 2020

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement en cumul au 31 décembre 2019 de 3 693.39 €,

La proposition suivante est d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté	- 45 678.17 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 3 693.39 €
Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement compte 1068	0 €
Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section de fonctionnement R002	+ 3 693.39 €

Considérant que le compte administratif présente un excédent de d'investissement en cumul au 31 décembre 2019 de 118 278.45 €,

La proposition suivante est d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Excédent antérieur reporté	+ 215 187.00 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 118 278.45 €
Solde disponible affecté à l'exécution du virement à la section d'investissement R001	+ 118 278.45 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les affectations de résultats 2019 au budget 2020
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_09-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-09***

Vote des participations des collectivités pour l'année 2020

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_09-DE

Vote des participations des collectivités pour l'année 2020

Le Président, M. Edouard De LA BASSETIERE, rappelle que la participation des collectivités au Syndicat Mixte Auzance Vertonne pour l'année 2019 s'élevait à 40 000 €.

Vu les nouveaux objectifs du SMAV liés notamment au Contrat Territorial Eau dont il aura en charge l'animation, la coordination mais également la maitrise d'ouvrage d'actions,

Constatant que le Débat d'orientation Budgétaire a abouti à la proposition d'augmenter les participations des membres afin d'équilibrer la section de fonctionnement,

Le président propose que la participation des collectivités soit fixée à 50 000 € pour 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

A partir des méthodes de calcul qui sont reprises dans l'arrêté n°2018 – DRCTAJ/3 – 224 du 2 juin 2018 portant modification des statuts du SMAV, soit :

- 50 % en fonction de la superficie de la collectivité sur le territoire du SAGE,
- 50% en fonction de la population DGF (au prorata de la superficie sur le territoire du SAGE).

- **d'approuver** à cette date que le montant des participations des collectivités au Syndicat Mixte Auzance Vertonne soit de 50 000 € pour 2020 (voir tableau joint en annexe)

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Collectivité membre	Superficie dans le SAGE Auzance-Vertonne en ha	Superficie SAGE en euro	Population DGF* prorata	Pop. DGF* prorata en euro	Montant participation 2019	Montant participation 2020		Variation 2020/2019
CC Vendée Grand Littoral	25 091	**10 227,03 €**	27 606	**5 610,40 €**	12 707,48 €	**15 837,44 €**	32%	24,6%
La Roche sur Yon Agglomération	473	**192,96 €**	939	**190,80 €**	307,25 €	**383,76 €**	1%	24,9%
CC du Pays des Achards	14 573	**5 939,84 €**	13 544	**2 752,55 €**	6 958,30 €	**8 692,38 €**	17%	24,9%
Les Sables d'Olonne Agglomération	17 214	**7 016,28 €**	70 376	**14 302,38 €**	17 009,83 €	**21 318,65 €**	43%	25,3%
CC du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	3 984	**1 623,89 €**	10 549	**2 143,87 €**	3 017,14 €	**3 767,76 €**	8%	24,9%
Total	61 336	**25 000,00 €**	123 015	**25 000,00 €**	40 000,00 €	**50 000,00 €**		25%

** population DGF 2019*

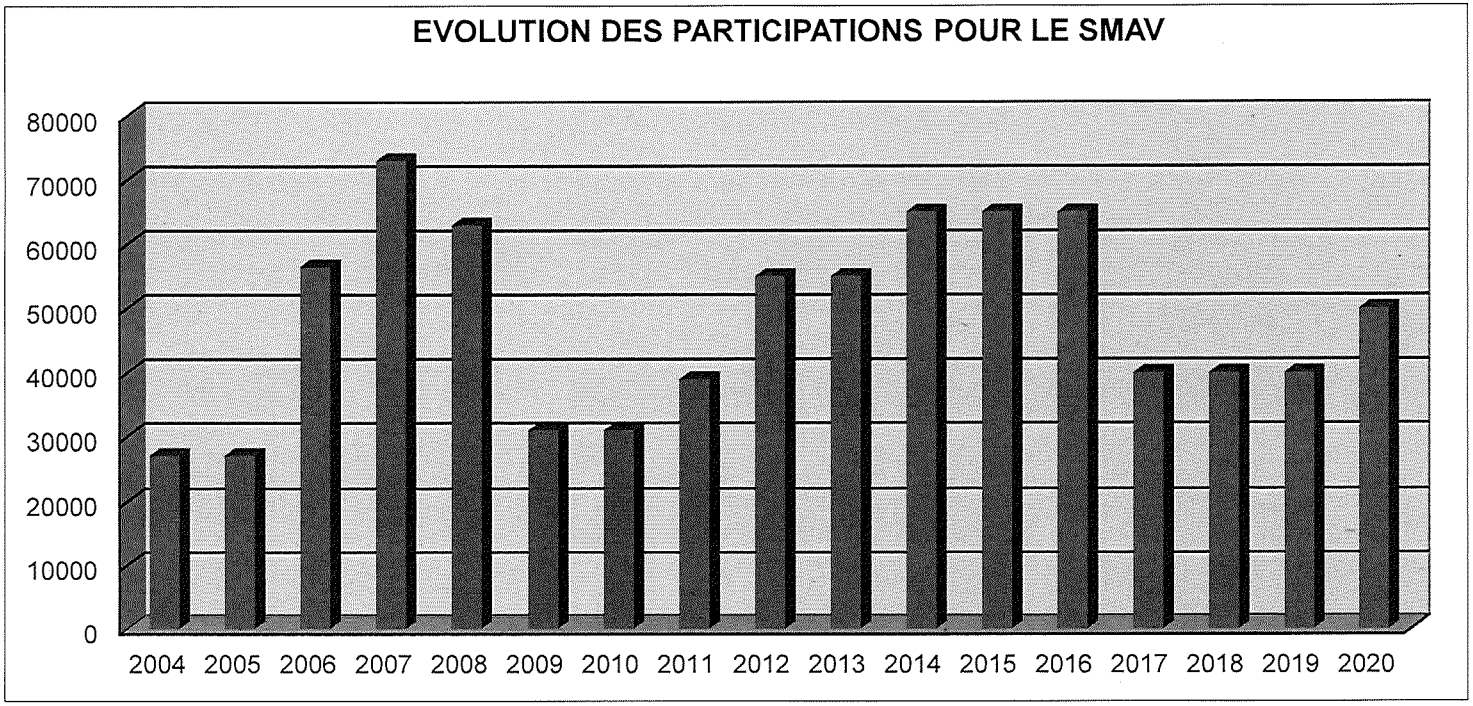

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_09-DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_09-DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_10-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-10***

Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2020

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_10-DE

Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu la délibération du 15 janvier 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Considérant le compte administratif et le compte de gestion 2019 adoptés dans la présente séance du comité syndical,
Monsieur Edouard de la Bassetière, Président, présente au comité syndical la proposition budgétaire 2020 annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le Budget Primitif du budget du Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 / BUDGET 2020

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
D002-Déficit de fonctionnement reporté	**45 678**	**45 678,17**	**0**
011-Charges à caractère général	**28 300**	**11 999**	**32 000**
Charges générales	28 300	11 999	20 000
Communication / Sensibilisation			12 000
012-Charges de personnel	**71 000**	**61 895**	**130 000**
1,5 ETP 2019 ; 3,5 ETP à partir du 1er mars 2020			
022-Dépenses imprévues	**8 851**	**0**	**4 500,39**
023-Virement à la section d'investissement	**0**	**0**	
65-Autres charges de gestion courante (VCO +cotisation FDAS)	**6 600**	**5 001**	**5 500**
66-Intérêts de la dette		**0**	
67-Charges exceptionnelles	**1 000**	**0**	**0**
O42-Opérations d'ordre entre sections (amortissements matériels et études)	**20 000**	**17 522,66**	**44 042,46**
Total des dépenses de fonctionnement	**181 429**	**142 095,32**	**216 042,85**

Recettes de fonctionnement	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020
002-Résultat de fonctionnement constaté			**3 693,39**
74-Dotations et participations	**144 429**	**129 684,03**	**189 833,00**
Subventions Région	**29 436**	**23 452,63**	**33 900**
Fonctionnement 2018	20 156	23 452,63	
Fonctionnement 2019 (acompte 20%)	4 700		
Fonctionnement 2019 et acompte 2020 (20%)			29 900,00
Subvention hors fonctionnement général	4 580		
Communication/sensibilisation			4 000,00
Subventions Agence de l'eau	**74 993**	**66 231,40**	**105 933**
Fonctionnement 2018	37 293	32 631,40	
Fonctionnement 2019	33 600	33 600,00	33 600
Subvention hors fonctionnement général	4 100		
Fonctionnement 2020 (acompte 50%)			67 333
Communication			5 000
Participation des EPCI et communes membres	**40 000**	**40 000**	**50 000**
758 - Produits divers	**7 000**	**6 660,69**	**1 125,47**
CC Vendée grand Littoral remboursement salaire + Remboursement du SMVCO pour la mise à disposition du véhicule	7 000	6 660,69	1 125,47
773 - Produits exceptionnels			
O42-Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	**30 000**	**9 443,99**	**21 390,99**
Total des recettes de fonctionnement	**181 429**	**145 788,71**	**216 042,85**
Résultat de fonctionnement de l'année N		**3 693,39**	0
			216 042,85

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Budget 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	Budget 2020
20-Immobilisations incorporelles	**303 632**	**128 202,90**	**7 636**	**238 524,92**
Etude préalable volet milieux aquatiques du CT	4 800	5 856		
Etude préalable au volet "Qualité" du CT	99 744	99 744		
Etudes bactériologiques littoral	11 800			11 800,00
Suivi qualité de l'eau+indicateurs biologiques MA	28 378	19 560	7 635,50	49 635,50
Enquête publique	15 000			20 000,00
Etudes diverses dans le cadre du CT	143 910	3 043		157 089,42
21-Immobilisations corporelles	**1 150**	**678,54**		**80 000**
Modulaire extension bureau				40 000
Mobilier + informatique				15 000
Autres immobilisations				10 000
Plantations de haies				15 000
040-Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	**30 000**	**9 443,99**		**21 390,99**
41-Opération d'ordre (intégration frais d'études)				
Total des dépenses d'investissement	**334 782**	**138 325,43**	**7 636**	**339 915,91**

Recettes d'investissement	Budget 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	2020
001-Résultat d'investissement constaté	**215 187**	**215 187,22**		**118 278,45**
10-FCTVA				
13-Subventions sur études	**99 595**	**23 894,00**		**177 595,00**
Subventions Région	**26 249**	**2 894**		**77 549,00**
Actualisation étude préalable volet milieux aquatiques du CT	3 000	2 894		
Enquête publique	1 500			5 000
Etude préalable au volet "Qualité" du CT	19 949			19 949
Ma commune au naturel	1 800			1 000
Suivi qualité de l'eau+indicateurs biologiques MA				20 000
Plantations de haies				3 500
Etudes diverses				28 100
Subventions Agence de l'eau	**73 346**	**21 000**		**100 046,00**
Etude préalable volet milieux aquatiques du CT	21 000	21 000		
Etude préalable au volet "Qualité" du CT	41 846			41 846
Enquête publique	7 500			10 000
Suivi qualité de l'eau+indicateurs biologiques MA				10 000
Ma commune au naturel	3 000			1 000
Plantations de haies				6 000
Etudes diverses				31 200
Opérations d'ordre				
O21 - Virement de la section de fonctionnement				
O40 - Opérations entre sections : amortissements	**20 000**	**17 522,66**		**44 042,46**
O41 - Opérations patrimoniales : frais d'insertion				
Total des recettes d'investissement	**334 782**	**256 603,88**	**0**	**339 915,91**
Résultat d'investissement de l'année N		**110 643**		0
		7 635,50		
		118 278,45		

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_11-DE

SYNDICAT MIXTE AUZANCE ET VERTONNE
ET DES COURS D'EAU COTIERS

Siège Social :
301 Rue du Maréchal Ferrant
85440 Talmont-Saint-Hilaire

REUNION DU 27 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations du Syndicat

Délibération : ***27.02.2020-11***

Recrutement d'agents contractuels

Date de la convocation : le 14 février 2020

Effectif du comité : 16
Membres en exercice : 16
Membres présents ou représentés : 10 (9 titulaires et une suppléante)
Membres pouvant voter : 10 (9 titulaires et une suppléante)

Le quorum fixé à 9 membres étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient présents

MM. Armel PECHEUL, Alain TAUPIN, Yvon PRAUD et Bernard CODET délégués titulaires de LSOA, M. Claude GROUSSIN, délégué titulaire de la CCPA, MM. Edouard DE LA BASSETIERE, Jannick RABILLE, Christian BATY et Eric ADRIAN, délégués titulaires de la CCVGL, Mme Isabelle DE ROUX, déléguée suppléante de la CCVGL.

Excusés et absents

MM. Noël VERDON et Albert BOUARD, délégués titulaires de LSOA, MM. Joël BRET et Patrice PAGEAUD, délégués titulaires de la CCPA, M. Michel DAUPHIN, délégué titulaire de la CCVGL, M. Bertrand GAZEAU, délégué titulaire de la LRYA, M. Patrick CHOUQUET, délégué titulaire de la CCPSG.

M. Claude GROUSSIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

LSOA : Les Sables d'Olonne Agglomération
CCPA : Communauté de Communes du Pays des Achards
CVGL : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
LRYA : La Roche-sur-Yon Agglomération
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le
ID : 085-258503226-20200227-DEL2020_11-DE

Recrutement d'agents contractuels

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article 3 de la loi 84-53 a été modifié comme suit :
« II. - Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.
Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.
Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance fixé par décret en Conseil d'Etat. Toutefois, après l'expiration d'un délai d'un an, il peut être rompu par décision de l'employeur lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser, sans préjudice des cas de démission ou de licenciement.
Les modalités d'application du présent II, notamment les modalités de mise en œuvre d'une indemnité de rupture anticipée du contrat, sont prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Sous réserve de la parution du décret d'application du « contrat de projet » dans la fonction publique, le Président propose à l'assemblée de procéder au recrutement de deux emplois non permanents de chargés de missions contractuels à temps complet pour une durée de 3 ans dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Contrat Territorial Eau 2020-2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à recruter deux emplois non permanents de chargés de missions contractuels, en contrat de projet, à temps complet dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial pour une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, sous réserve de la parution du décret d'application du contrat de projet dans la fonction publique ;
- **d'autoriser** le Président

Fait et délibéré à Talmont-Saint-Hilaire
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents

Le Président
Edouard DE LA BASSETIERE

SYNDICAT MIXTE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

OBJECTIFS PRIORITAIRES 2020 ?

	Enjeu Préserver et restaurer les MILIEUX AQUATIQUES
MA1	Réaliser l'enquête publique et recevoir l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux
MA2	Mettre en place le web-SIG SYSMA, en partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise
MA3	Mettre en place les indicateurs biologiques (année 1 du programme)
MA4	Mobiliser les maitres d'ouvrages pour le lancement des travaux
MA5	Lancer les études complémentaires en cas de besoin des EPCI pour anticiper 2021
MA6	Cartographier les têtes de bassin versant et définir une méthode de hiérarchisation

	Enjeu Améliorer la QUALITE DE L'EAU
Q1	Améliorer les connaissances sur les rejets industriels et les molécules de pesticides retrouvées dans les cours d'eau
Q2	Mettre en place les outils de coordination pour l'animation des actions agricoles
Q3	Mobiliser les OPA pour l'organisation d'actions collectives, et le lancement des diagnostics individuels sur les territoires prioritaires
Q4	Valider une méthode pour l'élaboration des plans de limitation des transferts de polluants vers les eaux superficielles
Q5	Réaliser les inventaires de bocage et de zones tampons sur les masses d'eau Vertonne et Ciboule (objectif couverture totale 2020/2021) et commencer à proposer des plantations en cas d'opportunités sur les BVS prioritaires
Q6	Mobiliser la Fédération de Chasse et la Chambre d'Agriculture pour réaliser les inventaires de bocage et de zones tampons respectivement sur la masse d'eau Auzance et le Gué Chatenay (objectif couverture totale 2020/2021)
Q7	Continuer la démarche "Ma commune au naturel" en fonction des demandes des collectivités
Q8	Suivre la qualité de l'eau via le réseau SMAV
Q9	Suivre les actions en matière d'assainissement (notamment équipements prioritaires) et de gestion des eaux pluviales

	Enjeu SECURISER et GERER LA QUANTITE de la ressource en eau
SECU1	Etudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole sur le territoire
SECU2	Définir une stratégie de limitation de la dégradation des pressions sur l'hydrologie

	Enjeu COMMUNIQUER, SENSIBILISER
COM1	Informer les nouvelles équipes municipales et communautaires sur le rôle du SMAV, le CT, le SAGE, etc. en commençant par les masses d'eau prioritaires
COM2	Faire connaître le CT Eau et ses actions
COM3	Sensibiliser sur des sujets thématiques (en 2020 : bocage ; et milieux aquatiques à voir avec EPCI)
COM4	Mettre à jour l'Observatoire dès que possible (minimum : suivi qualité de l'eau 2019, consommation eau potable, EEE)

	Enjeu ANIMATION
ANIM1	Recruter pour deux postes (Coordination CT et Technicien Bocage)
ANIM2	Mettre en place les instances suite aux élections et au renouvellement de la CLE (comité syndical, CLE, commissions, etc.)
ANIM3	Tester un groupe de travail Auzance et un groupe de travail Vertonne
ANIM4	Organiser un rendez-vous de l'eau ?